

## Pourquoi bénéficier d'un trajet de soins?

- Pour une **meilleure collaboration** entre votre médecin généraliste et votre néphrologue.
- Pour l'élaboration d'un **plan de suivi** pour votre santé.

### Objectif

Eviter les **complications** à long terme liées à cette maladie chronique.

### Zone du RLM RC

Le RLM RC travaille avec les médecins généralistes établis dans les entités de :



## Les rôles du Réseau Local Multidisciplinaire

1. **Vous soutenir** ainsi que les soignants dans les démarches administratives.
2. Etre un **point de relais** pour vous informer de vos avantages, ce à quoi vous avez droit via votre trajet de soins.
3. Vous renseigner un **répertoire de soignants** (diététiciens, podologues et spécialistes) présents dans votre région.
4. Vous proposer de participer à des **projets et activités bénéfiques pour votre santé** (dépistages, projet pilote, conférences, ateliers diététiques, etc.).

### Nous contacter

- 📍 Rue Hamoir 164. 7100 La Louvière
- 🌐 [www.rlmrc.be](http://www.rlmrc.be) - [secretariat@rlmrc.be](mailto:secretariat@rlmrc.be)
- 🕒 du lundi au vendredi de 9h à 13h :  
064 44 95 15
- 📱 @rlmrc
- 👍



## Trajet de soins : Insuffisance Rénale Chronique



© Natali\_Miss



*Pour votre santé, l'union fait la force !*

*Avec le soutien de :*



## Critères pour bénéficier d'un trajet de soins I.R.C.?

### Critères médicaux :

- Après deux prises de sang (espacées de 3 mois), avoir une vitesse de filtration glomérulaire (GFR) inférieure à 45 ml/min/1,73m<sup>2</sup>.

et/ou

- Après deux analyses d'urine (espacées de 3 mois), avoir une quantité de protéines supérieure à 1g/j.

**Attention :** Il faut être âgé de plus de 18 ans et ne pas être dialysé ou avoir subi de transplantation rénale.

### Vos obligations en tant que patient :

- Consulter minimum 2x/an votre médecin généraliste, celui qui possède votre Dossier Médical Global (obligatoire).
- Consulter 1x/an votre néphrologue, celui ayant signé votre contrat de trajet de soin.

**Attention :** En cas de changement de médecin généraliste ou de néphrologue, le contrat est annulé et doit être refait avec les nouveaux intervenants. Le RLM RC est là pour vous aider.

## Débuter un trajet de soins : I.R.C.

### Les étapes :

- 1 Signature de votre contrat trajet de soins (TDS) par vous et votre néphrologue ( *votre médecin généraliste peut également initier le TDS*).
- 2 L'hôpital transmet le contrat de TDS au Réseau Local Multidisciplinaire (RLM RC).
- 3 Le RLM RC se charge de la signature manquante et récupère les prescriptions du médecin généraliste.
- 4 Le RLM RC soumet le contrat auprès de votre mutuelle (médecin conseil).
- 5 Dès que votre mutuelle donne son accord pour entrer en TDS, le RLM RC vous recontacte pour vous fournir : vos prescriptions, des explications sur vos avantages, projets et activités en cours.

## Avantages d'un trajet de soins I.R.C.

- 1 Remboursement complet des consultations chez votre médecin généraliste (sauf à domicile) et chez votre néphrologue.
- 2 Remboursement partiel d'un tensiomètre sur prescription médicale, délivré par votre pharmacien (de 60€ de votre mutuelle).
- 3 Remboursement de certains médicaments sans aucune démarche administrative et un plus grand soutien par vos soignants.
- 4 Selon le stade de votre maladie, vous bénéficiez d'un remboursement partiel de séances de diététique.



	Nombre de séances de diététique
Stade 3B: GFR entre 30 et 44ml/min/1,73m <sup>2</sup>	2/année civile
Stade 4: GFR entre 15 et 29ml/min/1,73m <sup>2</sup>	3/année civile
Stade 5: GFR < 15ml/min/1,73m <sup>2</sup>	4/année civile